

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2021

1	UN PROGRAMME AMBITIEUX FACE A LA CRISE SANITAIRE	3
A.	L'APPROFONDISSEMENT DU DEVELOPPEMENT DE LA DEMOCRATIE LOCALE.....	3
B.	UN BUDGET A DESTINATION DE TOUTES LES GENERATIONS	4
1.	<i>De la petite enfance.....</i>	4
2.	<i>... aux aînés et aux plus fragiles.....</i>	4
3.	<i>Des projets éducatifs scolaires, extra scolaires et une offre de loisirs diversifiée.....</i>	5
C.	PRIORITE A LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET A LA PRESERVATION DU CADRE DE VIE	6
D.	S'ADAPTER AUX NOUVEAUX BESOINS EN DEVELOPPANT LA VILLE NUMERIQUE.....	7
E.	SOUTENIR SON TISSU ECONOMIQUE.....	8
2	LE MAINTIEN D'UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX EN 2021	8
A.	LA REQUALIFICATION DE L'AXE GAMBETTA/BAUDIN/ALMA	8
B.	LA RESTRUCTURATION DU PARC DE BECON.....	8
C.	LA RELOCALISATION DU CENTRE HORTICOLE.....	9
D.	LA GESTION DU PATRIMOINE BATI.....	9
E.	LA DEMINERALISATION ET LA VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC POUR LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE	10
F.	LE LANCEMENT DE NOUVELLES OPERATIONS D'ENVERGURE : UNE PISCINE ET UN GYMNASE	10
3	UN EQUILIBRE PRECAIRE SOUS LE POIDS DE CONTRAINTES BUDGETAIRES SOUTENUES	11
A.	UNE MASSE SALARIALE STABILISEE	11
B.	LES CHARGES DE GESTION COURANTE MAITRISEES.....	12
C.	L'ENCADREMENT PAR L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12
D.	DE FORTES PRESSIONS SUR LES RESSOURCES DE LA VILLE AU TITRE DE LA PEREQUATION.....	13
E.	UNE IMPOSITION FAIBLE ET STABLE.....	14
F.	LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16
G.	LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	17

1 Un programme ambitieux face à la crise sanitaire

Le nouveau mandat municipal qui commence est marqué par le contexte de crise sanitaire dont l'impact ne peut être entièrement mesuré à ce jour.

Le budget 2021 est construit avec prudence mais optimisme. Il traduit le début d'un nouveau cycle d'investissement, conformément au programme de la campagne municipale, tout en poursuivant les projets ambitieux déjà engagés.

Ainsi, ce budget primitif 2021 s'inscrit dans les orientations annoncées lors du débat d'orientations budgétaires du 14 octobre dernier.

Il traduit une politique ambitieuse malgré des contraintes budgétaires historiques à la fois imposées par l'Etat mais également par le contexte de la crise sanitaire. Courbevoie poursuit son développement tout en préservant un haut niveau de services à la population dans les différents domaines d'intervention de la collectivité.

A. L'approfondissement du développement de la démocratie locale

La crise sanitaire a marqué un coup d'arrêt aux dispositifs de concertation mis en œuvre depuis plusieurs années par la Ville. Pour autant, la démocratie locale reste au cœur du développement de ses projets tant dans le domaine de l'aménagement que dans l'animation locale. Le budget de la Ville pour 2021 accorde donc une **priorité à la poursuite du développement de la démocratie locale à Courbevoie**.

C'est pourquoi, la Ville a relancé l'implication des quatre conseils de quartier de la Ville, Faubourg de l'Arche, Gambetta, Cœur de Ville et Bécon, en les réunissant en novembre 2020, en visioconférence, selon la charte, adoptée par le conseil municipal le 10 juillet 2020. Ils pourront ainsi apporter leur contribution au développement et au dynamisme de la Ville, en particulier via l'élaboration d'un contrat de quartier.

En parallèle de ce volet institutionnel, la démocratie locale ambitionne de développer la concertation, dictée par la seule volonté d'associer tous les habitants à la construction des projets de la Ville. Inspirée par l'envie grandissante des habitants de s'impliquer toujours plus dans la vie locale et animée par une volonté de s'appuyer sur les habitants, experts du quotidien, la Ville veut ainsi les rendre acteurs d'une démocratie participative innovante et dynamique. Elle s'appuiera sur des outils existants ou moyens de concertation originaux à développer, tels qu'**une plateforme numérique, les diagnostics en marchant, les chantiers participatifs, la maison des projets, les réunions publiques, les forums, les ateliers, les expositions**. Les habitants pourront ensuite participer étroitement à l'élaboration des projets de la Ville, proposer toutes formes d'actions et d'animations révélant notamment le dynamisme local courbevoisien. **L'augmentation significative du montant du budget participatif** témoigne de la volonté de la municipalité d'accorder une plus grande place aux habitants dans l'action communale (budget de 200 000 €).

Depuis de nombreuses années, **le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) œuvre pour la mise en place d'actions solidaires, environnementales, culturelles et de loisirs au bénéfice de l'ensemble des habitants de la Ville**. Il traduit l'engagement fort de la Ville d'accompagner les jeunes à l'investissement citoyen en les faisant participer au dynamisme de la démocratie locale. Le rôle du CMJ n'est pas de se substituer aux parents ou à la communauté éducative : il a pour ambition d'accompagner les jeunes dans leur rôle d'acteur local. Avec plus de 15 ans d'existence, le CMJ a une place à part entière dans la vie locale courbevoisienne. Il est un symbole de la participation des jeunes collégiens aux événements communaux, tels que les cérémonies commémoratives et est force de proposition pour de nombreux projets pour tous les Courbevoisiens dans des thèmes aussi variés que la solidarité, le partage, la protection de l'environnement ou encore le développement durable.

Grâce au soutien financier de la ville, il s'agit de favoriser l'ensemble de ces initiatives se traduisant par un engouement croissant de participation au sein de cette institution locale. La Ville continuera d'accompagner la mise en œuvre des projets qui seront votés par le CMJ.

B. Un budget à destination de toutes les générations

1. De la petite enfance...

La politique de la ville en matière d'offres d'accueil diversifiées dans la Petite Enfance reste un axe majeur, avec une adaptation permanente des dispositifs d'accueil. La démarche engagée pour développer le multi accueil au sein de l'ensemble des structures (accueil régulier et accueil occasionnel dans l'ensemble des structures) se poursuit afin de répondre au plus près des besoins des familles.

Le projet de **labellisation « Ecolocrèche »** engagé en 2018 dans cinq EAJE municipaux volontaires a permis la formation des professionnels de la petite enfance à la réalisation de produits durables et écologiques. Cette démarche, programmée sur trois années, est accompagnée par un cabinet conseil expert dans la démarche, pour un coût de 11 000 euros par an. L'étape de formation et d'audit des pratiques a permis à chaque structure d'établir un plan d'action ambitieux qui a conduit à la labellisation cette année 2020. Ce programme a permis de **faire évoluer les pratiques en matière d'hygiène et de pédagogie** en intégrant mieux les **principes de développement durable et la lutte contre le gaspillage**. Ces nouvelles pratiques seront étendues progressivement à l'ensemble des EAJE municipaux de la ville.

L'accompagnement des professionnels dans l'accès à la formation sera maintenu autour de l'axe majeur qu'est « la communication ».

La Maison de la Famille a pris toute sa place au sein de la ville répondant aux besoins des familles et notamment depuis 2016 en accueillant les familles expatriées (un tiers de la fréquentation).

Les trois activités se répartissent de la façon suivante :

- Le Pôle *Ecoute parents* propose 30 h de consultations :
 - o 18h pour les consultations menées par la psychologue,
 - o 6h pour les consultations menées par le pédopsychiatre,
 - o 6h pour entretiens de Conseil Conjugal et Familial.
- Le *Lieu d'Accueil Parents Enfants* (LAEP) est ouvert 3 matins aux 60 parents accompagnés de leurs enfants, entre 0 et 3 ans qui le fréquentent.
- Le *Pôle Associatif* offre 54 h d'activités pour 270 adultes et enfants (*de la naissance à 11/13 ans*), du lundi au dimanche.

La crise sanitaire a renforcé le besoin de contact et de sociabilisation, la ville souhaite développer et renforcer les groupes de parole pour les très jeunes parents, soutenir les actions culturelles et artistiques entre parents et enfants et permettre une plus grande mixité sociale des familles qui participent aux activités et accueils.

2. ... aux aînés et aux plus fragiles

Au travers de sa **subvention au CCAS (près de 1,9 M€ prévu en 2021)**, la ville contribue au bien vivre de ses aînés. Le CCAS de Courbevoie a joué un rôle majeur d'atténuateur de la crise sanitaire, en étant un acteur de proximité essentiel pour les Courbevoisiens.

Ainsi, **les aides à la participation au coût du portage de repas des aînées** ont très fortement augmenté durant cette année 2020 avec près de 50% de hausse des bénéficiaires.

En outre, en se recentrant sur le restaurant Schweitzer, le CCAS a permis de développer un lieu d'accueil rénové de qualité et chaleureux.

Les autres actions à destination des aînés se poursuivent comme les ateliers mémoire et corporel qui commencent à jouer pleinement leur fonction de créateur de lien social.

Plus que jamais, le CCAS a également pour mission d'accompagner les plus démunis. En 2021, les actions prévues sont :

- Le **renforcement des actions à destination des femmes victimes de violence**, en réservant un budget pour des prises en charge liées au transport pour les visites médicales à Garches et pour d'éventuelles nuitées d'hôtel ;
- La poursuite de la construction du travail en réseau avec les services de la ville et les partenaires externes, notamment dans la **mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale et un conseil Local sur les Violences faites aux femmes** ;
- La mise en place **d'actions de soutien à destination des aidants** ;
- Le développement **d'action de prévention et d'accompagnement à destination des seniors isolés** ;
- Des actions solidaires de type journée à la mer, coiffeur solidaire ;
- L'accompagnement des usagers pour **lutter contre la fracture numérique d'usage**.

3. Des projets éducatifs scolaires, extra scolaires et une offre de loisirs diversifiée

a. Dans le secteur de l'éducation

La période de confinement aura suspendu les sorties de groupe et notamment les classes d'environnement. Ces séjours reviendront dès que le contexte le permettra. Néanmoins, les écoles Courbevoisiennes auront continué de fonctionner pendant la crise sanitaire.

Par ailleurs, afin d'accueillir les enfants sur le temps extra-scolaire, il est prévu une **subvention au VAL (Vacances Animation Loisirs) de 10,3 M€**, subvention en légère diminution par rapport à 2020 afin d'être au plus proche du besoin réel et de tenir compte du contexte financier contraint qui s'applique à tous les secteurs. Les dépenses sont optimisées afin de préserver tous les services aux plus jeunes.

Malgré la crise sanitaire, le budget par enfant courbevoisien reste identique entre 2020 et 2021. Ainsi, l'enveloppe allouée aux écoles est de 109 € par classe pour les petites acquisitions. Le panier de l'élève est fixé à 34 € en maternelle et 37 € en élémentaires. Il garantit un juste fonctionnement des classes tout au long de l'année.

b. Dans le domaine de la culture

La culture aura été un secteur particulièrement impacté par la crise sanitaire. C'est avec ambition assumée que la ville s'attache à proposer une programmation intense pour 2021 avec le retour du Festival des Mots Libres, du kiosque en scène, des animations au Pavillon des Indes, des journées européennes du patrimoine ou encore de la fête de la musique. En outre, une enveloppe de 1,7 M€ destiné aux travaux courants de maintenance des bâtiments culturels (musée, bibliothèque, conservatoire, centre culturel...) est proposée.

c. Dans le domaine des sports

Pour **renforcer la pratique sportive pour tous**, une enveloppe de travaux d'entretien et de rénovation dans les équipements sportifs est prévue comme chaque année. Elle s'élève à 3,7 M€. Les budgets alloués permettront comme chaque année d'acquérir du matériel sportif pédagogique pour l'enseignement scolaire, l'entretien/réparation du matériel des équipements sportifs de la Ville, d'offrir des récompenses aux sportifs. Les actions et événements sportifs remis en cause avec la crise sanitaire reviendront en 2021.

Les principaux investissements d'envergure prévus sont la poursuite de la rénovation des terrains synthétiques des sites Isambert et Jean-Pierre Rives pour une enveloppe cumulée de plus de 650 000 €.

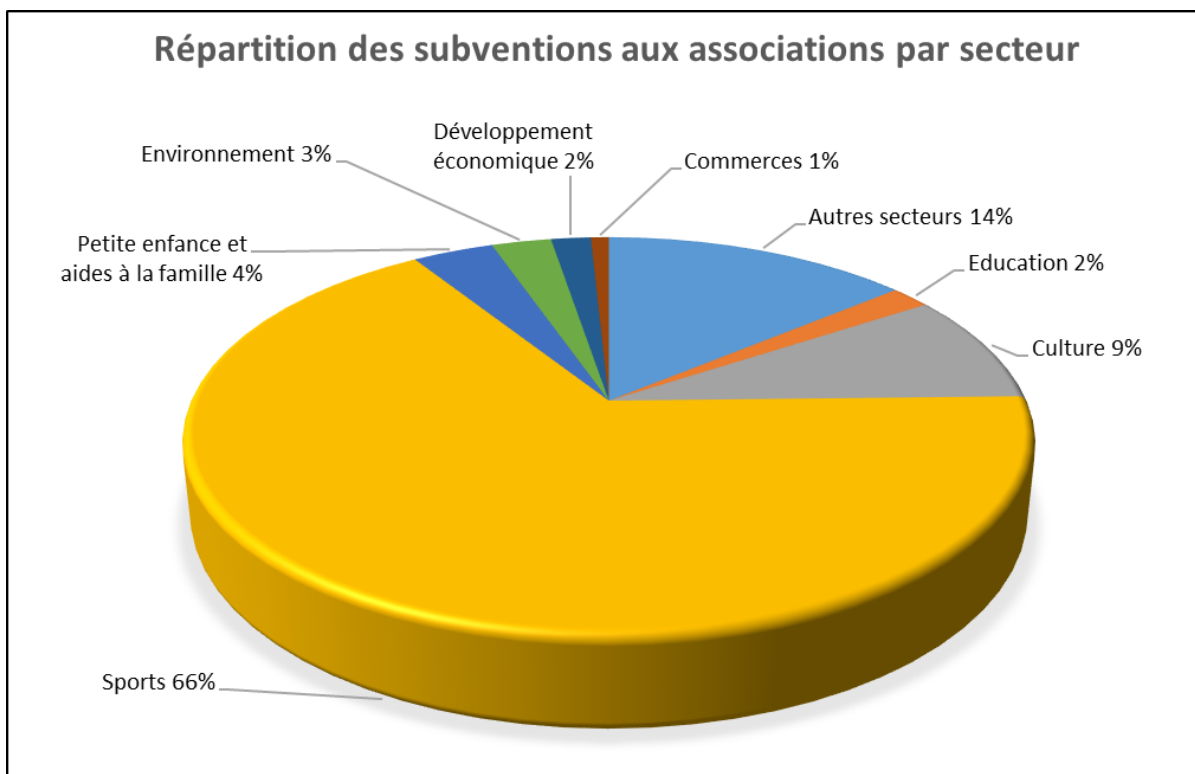
Les premières études relatives à la création d'un gymnase au quartier Audran seront également lancées en 2021 pour une somme de 300 000 €.

Les premières études de la réalisation d'une piscine au Faubourg de l'Arche seront lancées en 2021.

d. Le soutien aux associations courbevoisiennes

Le soutien aux nombreuses associations courbevoisiennes qui participent à l'animation de notre ville dans tous les domaines sera réaffirmé, avec une enveloppe globale de 3,3 millions d'euros. Une attention particulière leur sera consacrée car l'annulation de nombreux événements en 2020 a engendré des pertes de recettes importantes ainsi parfois l'absence de dépenses habituelles. Cette année 2020 a donc été particulière pour de nombreuses associations et le soutien de la ville s'avère d'autant plus indispensable. Ainsi, la participation de la ville devra être ajustée pour chacune des associations en fonction du besoin réel.

L'ensemble des actions habituelles, dont certaines ont dû être annulées en 2020, seront reconduites en 2021. Nous pouvons citer notamment le Guide des associations, le dîner annuel et les réunions avec les présidents, la participation à Vitaville, les cafés bénévoles ou encore la remise des Palmes du Bénévolat. L'enveloppe globale de subventions de fonctionnement qui leur est consacrée sera affectée à partir de la première décision modificative du budget primitif 2021. La répartition prévisionnelle selon les secteurs d'activité est la suivante :



C. Priorité à la tranquillité publique et à la préservation du cadre de vie

Le service prévention de la délinquance poursuivra ses actions de prévention collective. La ville a obtenu le label « Ville prudente » par l'association Prévention routière à l'occasion du 102^{ème} congrès des maires de France, en novembre 2019. Les **actions de prévention routière** en direction des Courbevoisiens sont maintenues comme l'intervention de l'association *Viamobilité* pour les collégiens et lycéens de Courbevoie et l'intervention de l'auto-école *ECF Meaux* pour le passage des permis AM (deux roues motorisées) pour les Courbevoisiens âgés de 16 à 25 ans.

Par ailleurs, les **actions de prévention par le biais du sport** seront renforcées afin de consolider la prévention de la délinquance la nuit et pendant la période d'été.

Le service prévention continuera également à développer des **actions de suivis individualisés de jeunes sous-main de justice** (sortants de prison, TIG, réparation pénale), **en décrochage scolaire et en grandes difficultés d'insertion**.

Enfin, en ce qui concerne la médiation de nuit, le dispositif a été reconduit et renforcé par l'ajout de médiateurs supplémentaires en 2019 et 2020.

Actuellement dotée d'une police municipale et d'un système de vidéoprotection, la Ville doit faire face à une constante évolution des effectifs de ce service d'une part, et à l'extension progressive de ce système de vidéoprotection d'autre part. Ces deux services sont implantés dans un site situé à l'angle des rues Lambrechts et rue Jules Lefebvre qui ne permet pas aujourd'hui d'envisager une évolution dans son état actuel. Ainsi, au centre de supervision urbain, 10 fonctionnaires travaillent en système de roulement pour apporter une surveillance constante du territoire. Pour pouvoir assurer leurs missions, près de 120 caméras ont été installées sur le territoire et une dizaine supplémentaire devra encore l'être.

Au regard de ces évolutions, il y a donc lieu **d'adapter l'ensemble de ces locaux notamment concernant le CSU**. L'année 2021 verra le début des travaux avec près de 1,5 million d'euros de crédits pour un coût d'opération globale de 3,5 millions d'euros, subventionné pour plus d'un million d'euros par le département, la région et la Métropole du Grand Paris.

Outre ce système de vidéoprotection, la commune peut aussi s'appuyer sur une présence physique avec :

- sa police municipale : les 63 agents travaillent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7,
- les 10 ASVP qui s'occupent de la verbalisation du stationnement et des infractions au code de la route en matière de non apposition du certificat d'assurance.

En 2020, l'équipe a également fortement contribué à la garantie du respect des mesures sanitaires (port du masque, couvre-feu, confinement) et a appuyé la police nationale dans les renforcements du dispositif Vigipirate notamment autour des lieux scolaires.

D. S'adapter aux nouveaux besoins en développant la ville numérique

En matière de services proposés aux usagers, le portail « Courbevoie chez moi » stabilise son offre pour assurer un service qualité de bout en bout.

Avec le développement du télétravail, dont la pratique en conditions normales sera instaurée en janvier 2021, la ville a investi progressivement dans le **développement et la mise en place d'outils de mobilité**. **Le renforcement de son infrastructure a permis de soutenir cette déconcentration des agents**. **L'évolution de ces pratiques imposera encore des adaptations notamment en matière de sécurité**.

Sur le plan des télécommunications, le réseau sans fil obsolète et les radios de la police municipale seront renouvelés en 2021 afin de leur faire bénéficier d'une meilleure couverture sur l'ensemble de la ville et de fonctionnalités permettant d'améliorer la sécurité des équipages. La téléphonie sera modernisée afin de réduire les coûts de maintenance et de bénéficier de nouvelles fonctionnalités. Enfin, le parapheur électronique sera étendu afin de permettre son utilisation à l'échelle de tous les services de la mairie.

E. Soutenir son tissu économique

Une attention particulière sera portée en 2021 afin de soutenir les commerçants et artisans courbevoisiens durement affectés par la crise sanitaire. Même si le sujet est principalement de la compétence du Territoire POLD, un ensemble d'aides spécifique a déjà vu le jour avec des exonérations de charges et de loyers, ainsi que des dispositifs d'aides financières spécifiques comme des exonérations de loyers et d'occupations des domaines publics pour 110 000 € au total. Des outils visant à rapprocher les petits commerces locaux de leurs clients seront déployés. Une enveloppe de 270 000 € est affectée à ce sujet.

Depuis 2 ans, le catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat, mené en partenariat étroit avec le Territoire POLD, permet de fédérer toutes les ressources innovantes pour accroître les synergies entre acteurs économiques et innover l'ensemble du territoire. 500K€ lui sont consacrés chaque année depuis deux ans et Courbevoie s'attachera à ce que ce budget soit maintenu en 2021. Rappelons que la fiscalité économique est très importante à Courbevoie et justifie un soutien au développement économique.

En ce qui concerne l'emploi local, de nombreux événements annulés en 2020 seront de nouveaux organisés en 2021 avec, par exemple, le retour des RDV de l'emploi. Les ateliers d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi, notamment en insertion, sera développée.

Dans le domaine du développement économique, l'accent a été mis sur l'activité des services relations aux entreprises, emploi et innovation en proposant l'organisation des événements, la gestion du site web, des e-mailings et des newsletters et des actions permettant d'augmenter la visibilité de l'offre de services pour les usagers.

2 Le maintien d'un niveau d'investissement ambitieux en 2021

Comme cela a été indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, malgré des perspectives incertaines, la Ville entend poursuivre la conduite de projets d'envergure comme l'opération du Village Delage ou encore la réalisation d'une nouvelle piscine et d'un nouveau gymnase. Ces opérations d'équipement structurant se dérouleront tout au long du nouveau mandat 2020-2026. En effet, maintenir l'investissement public pour construire la ville de demain, plus durable et agréable pour nos concitoyens, mais aussi soutenir toutes les entreprises du secteur sont des objectifs prioritaires pour la Ville.

Certaines de ces opérations comme le Village Delage et la piscine au sein du Faubourg de l'Arche sont inscrites au sein d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) permettant de limiter fortement le coût pour la ville. La future opération au sein du quartier Audran verra également une forte implication du Département des Hauts-de-Seine et de l'établissement Paris La Défense.

A. La requalification de l'axe Gambetta/Baudin/Alma

Après une première phase dévolue à la réalisation du square de Freudenstadt, une seconde phase du programme prévoit dès 2021 la réfection de la rue de l'Alma. C'est au total près de 3 M€ qui seront consacrés à cette opération en 2021.

B. La restructuration du parc de Bécon

L'ensemble des travaux du parc est imaginé sur cinq phases consécutives et en dehors de la zone de travaux, le parc restera ouvert au public.

Cette réhabilitation permettra à terme :

- d'augmenter la superficie du parc accessible au public de 25 % (avec le déplacement des tennis et du centre horticole municipal),
- d'organiser les activités et de répondre aux nouvelles attentes des habitants,
- de relier le parc à la ville avec des accès plus nombreux et plus lisibles,
- de valoriser le patrimoine architectural et d'enrichir le patrimoine végétal,
- de redessiner les tracés paysagers et d'ouvrir l'espace vers la Seine,
- de réduire les nuisances sonores et de renforcer la gestion écologique du site.

A la suite du concours de maîtrise d'œuvre lancé en juin 2018, le jury a retenu le projet de l'équipe Land'Act. Ce choix a été fondé sur un projet respectant le site et surtout conservant l'âme du parc en affirmant la liaison avec la ville et la Seine, en proposant des points de vues inédits, tout en mettant en valeur son patrimoine, théâtre de verdure, orangerie, pavillon des Indes, fontaines aux Antiques, pavillon de Suède et de Norvège.

Les travaux préparatoires ainsi que la réhabilitation du théâtre de verdure ont été l'objet de travaux en 2020. La première tranche qui concernera les actuels terrains de tennis se déroulera en 2021. Elle permet de regrouper dans cette partie basse du parc les activités ludiques et sportives pour les 8-15 ans. Ces travaux auront permis de rendre le théâtre de verdure accessible au public pour s'y détendre, lire ou discuter.

Comme dans l'ensemble du projet, une place importante est accordée à l'eau, autant pour des raisons esthétiques, ludiques que climatiques. Les eaux pluviales sont, quant à elles, gérées à la parcelle (noues, infiltration dans les massifs de végétation...).

A cet effet, une enveloppe de 2,44 millions d'euros est prévue pour 2021 pour la poursuite de la réalisation des phases.

C. La relocalisation du centre horticole

Indissociable des travaux liés au parc de Bécon, ce projet répond à deux besoins :

- Repenser un équipement de travail adapté pour le service espaces verts et environnement notamment pour les serres,
- Augmenter la surface dédiée au public du parc de Bécon.

Dans ce cadre, la Ville a donc pour objectif de déplacer ce service vers le terrain de la rue de Colombes appartenant à la Région (en face de l'ancienne entrée du Lycée Paul Lapie). A la suite de l'acceptation du Conseil Régional, et après une étude de programmation, la maîtrise d'œuvre sera prochainement lancée.

Le montant estimé du projet à ce stade est de 5 M€ pour une date de fin prévue en 2024.

D. La gestion du patrimoine bâti

A l'instar des années précédentes, un budget conséquent de plus de **10 M€ est dédié à l'entretien et la rénovation de l'ensemble des bâtiments**, et ce dans tous les secteurs.

A noter également la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments conformément à la déclaration AD-AP faite en préfecture. Les travaux de mise en accessibilité et de sécurité irriguent l'ensemble des secteurs et constituent la principale affectation des crédits liés à la gestion du patrimoine communal.

Concernant le volet énergétique, un nouveau contrat a été donc mis en place au cours du dernier trimestre 2020 avec Dalkia afin de réduire la consommation des fluides. **Plus d'un 1,5 million d'euros est d'ores et déjà affecté en 2021 afin de réaliser les premiers travaux d'optimisation thermique des**

bâtiments communaux. Cette opération concerne tout aussi bien les crèches que les écoles ou les établissements sportifs, culturels ou administratif.

E. La déminéralisation et la végétalisation de l'espace public pour lutter contre le réchauffement climatique

La ville est attachée à poursuivre en 2021 une politique de mise en place de stratégie paysagère et d'écologie urbaine. La labellisation EcoJardin des parcs et squares de la ville sera poursuivie avec des diagnostics de la faune et de la flore présentes dans les jardins.

Cette politique de végétalisation de la ville répond au besoin de nature en ville des habitants de Courbevoie mais permet également de lutter contre le réchauffement climatique en créant des îlots de fraîcheurs avec l'ambition de planter 100 arbres par an et l'objectif de définir des arbres majeurs (futurs arbres remarquables).

En 2021, la ville sera à nouveau visitée par le jury des Villes et Villages Fleuris avec comme objectif la confirmation de son niveau « 4 fleurs », le plus haut niveau du concours national et l'obtention à nouveau de la distinction « Fleur d'or », précédemment obtenue en 2015.

La déminéralisation de l'espace public, notamment en végétalisant les places neutralisées en raison du dispositif « Vigipirate », sera renforcée avec, à terme, l'ambition de **créer une trame verte sur la ville favorable aux déplacements doux, à la valorisation de la biodiversité et de la nature en ville** afin notamment de relier La Défense à la Seine. Les opérations de regroupement des pieds d'arbres par des massifs plantés sont également prévues pour 2021 dans la poursuite des opérations déjà réalisées.

Le **plan de colorisation par le végétal** engagé depuis 2017 sera poursuivi. Ce plan de colorisation poursuit la démarche de valorisation de la biodiversité sur la ville et de gestion écologique.

C'est ainsi un budget conséquent global de 1,5 M€ qui est consacré à la plantation d'arbres, à l'aménagement paysager et à la l'aménagement de parcs et de squares.

F. Le lancement de nouvelles opérations d'envergure : une piscine et un gymnase

Le mandat 2020-2026 qui s'ouvre appelle la réalisation de nouveaux projets. L'actuelle piscine du centre de Courbevoie étant dans l'incapacité d'accueillir tous les publics, il est envisagé de réaliser un nouvel équipement au sein du quartier du Faubourg de l'Arche. Cet équipement réalisé en pied d'immeuble est en partie financé dans la cadre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP), limitant la charge pour les finances communales. Ainsi, en 2021, les premières études seront lancées avant l'acquisition du volume immobilier.

Toujours en matière d'équipements sportifs, la ville entend réaliser à partir de 2021 les études en vue de la réalisation d'un gymnase dans le secteur Audran. Cette opération s'imbrique avec Paris La Défense et le Département des Hauts-de-Seine, dans le cadre du projet de de réalisation du nouveau collège des Renardières. Ce sont d'ores et déjà 600 000 € qui ont été inscrits en 2021.

3 Un équilibre précaire sous le poids de contraintes budgétaires soutenues

A. Une masse salariale stabilisée

Les ressources humaines constituent la richesse de notre collectivité et représentent également le premier poste de charge de fonctionnement avec plus d'un tiers des dépenses de fonctionnement, bien que ce niveau soit très satisfaisant en comparaison avec des villes de notre strate qui dépassent généralement le ratio de 50%.

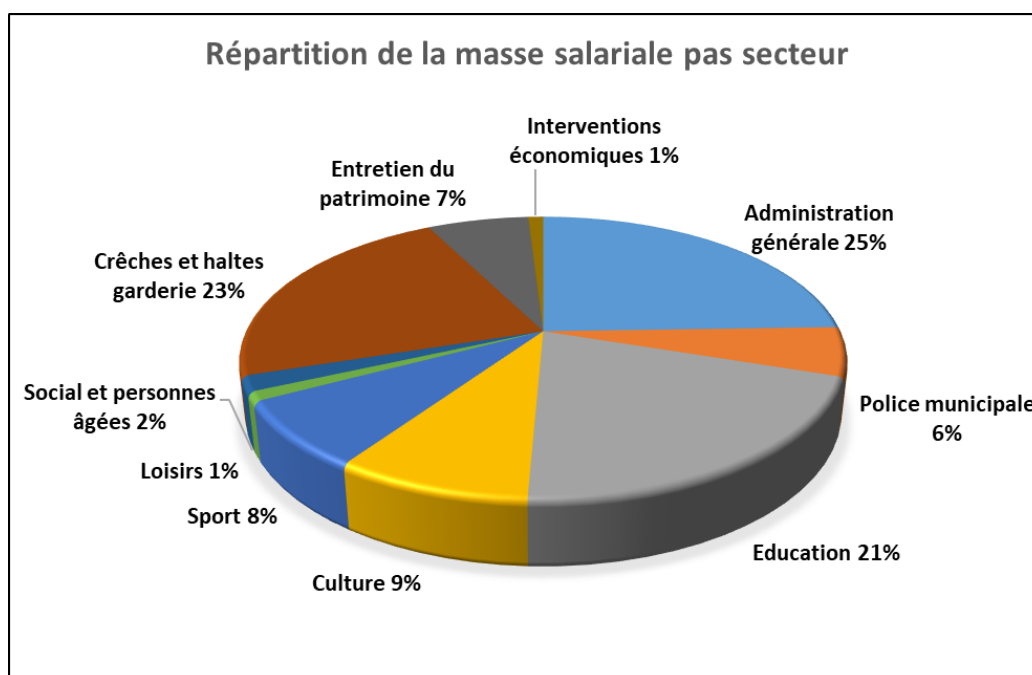
Les charges de personnel s'élèvent ainsi à 73,8 M€ pour 2021, au même niveau que 2020.

L'ambition forte de maintenir la masse salariale au même niveau que 2020 est indispensable dans le contexte actuel.

Le budget 2021 prend en compte les éléments suivants :

- Protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (brut chargé annuel) : 411K€
- Glissement vieillesse technicité (avancements d'échelon, avancements de grade, promotion interne) (brut chargé annuel) : 76 K€
- Validation de service (obligation de reprise au régime spécial de retraite des périodes cotisées au régime des contractuels avec paiement du différentiel) : 200 K€
- Mise en place du RIFSEEP¹.

Répartition de la masse salariale selon les secteurs d'activité :



¹ RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

B. Les charges de gestion courante maîtrisées

Les dépenses à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 35,7 M€ ce qui constitue une baisse conséquente de près de 5 % par rapport au budget primitif 2020.

Sans remettre en cause la qualité du service public, des efforts importants ont été demandés aux services communaux afin d'optimiser les budgets en inscrivant les crédits au plus juste du besoin réel ainsi qu'en revoyant les modes de gestion de certains services.

Sur l'ensemble des dépenses de gestion, les services déploient des efforts continus pour rationaliser les charges, notamment en matière d'entretien et réparations courantes ainsi que d'achats de fournitures et produits d'entretien.

Une vigilance particulière est portée lors du renouvellement des contrats, marchés ou délégations de services publics qui viennent à échéance. La qualité de service attendue est étudiée de près, ainsi que la valeur économique des offres.

La convention de gestion avec la SPL Centre évènementiel rentre dans sa dernière année et sera renouvelée en octobre prochain. La SPL a durement été impactée par la crise liée à la COVID-19. Une attention particulière sera mise sur le suivi des flux entre la ville et cette structure afin d'ajuster la participation de la ville tout en la soutenant. En année pleine, pour le fonctionnement de l'Espace Carpeaux, du Centre évènementiel et du cinéma, le montant dû par la ville est évalué à 4,87 M€. En contrepartie, la ville encaisse en régie les recettes liées aux ventes de spectacles et des évènements, pour un montant prévisionnel de 1,7 M€.

C. L'encadrement par l'Etat de l'évolution des dépenses de fonctionnement

Au début du confinement, le gouvernement avait suspendu l'application pour 2020 des contrats financiers dits de « Cahors » pour les 322 grandes collectivités – dont Courbevoie, issus de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2020.

Ce cadre limitait au niveau national l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an sur la période 2018-2020, sous peine de sanctions.

Malgré le refus de signer le contrat proposé par le Préfet, la ville est tenue de respecter l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement notifié par l'Etat : +0,9% maximum par an pour les 3 années 2018 à 2020. En volume, cela permet une croissance annuelle des dépenses réelles de fonctionnement d'environ 1,5 M€.

En cas de dépassement de ce plafond, une reprise financière égale à l'écart avec le plafond serait appliquée à la Commune (avec un plafonnement à 2% des recettes de fonctionnement, soit 3,9 M€ pour la Commune).

En l'absence de nouvelle loi de programmation des finances, le contrat de Cahors ne devrait pas avoir de dispositif équivalent pour les années à venir. Le contexte actuel demeure très volatil et l'année 2021 sera de nouveau une année particulière pour les collectivités et ces dernières sont attendues comme des actrices de la relance de l'économie.

En tout état de cause, grâce aux efforts réalisés aussi bien sur la maîtrise de la masse salariale que sur des dépenses de gestion, le budget 2021 proposé respecte très largement cette norme puisque les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 206,5 M€, dont 171,1 M€ pour les dépenses entrant dans le calcul, soit 4 M€ en dessous du plafond maximum.

	Réalisé 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Charges à caractère général	35 821 035	36 347 974	37 430 740	35 678 176
Charges de personnel	72 338 122	72 765 976	73 850 970	73 852 070
Autres charges de gestion courant	56 679 385	57 169 600	58 901 784	58 204 989
Charges financières	4 034 385	4 083 000	3 561 462	3 705 100
Charges exceptionnelles	1 238 947	760 200	414 850	387 329
Atténuations de charges	- 694 090	- 856 000	- 656 000	- 676 000
Charges de fonctionnement "contrat"	169 417 784	170 270 750	173 503 806	171 151 664
Provisions	47 014	50 000	250 174	50 000
Atténuations de produits	27 216 344	28 495 500	28 742 211	19 450 000
Autres opérations comptables	10 480 993	10 079 095	10 050 000	10 155 000
Charges de fonctionnement	207 162 135	208 895 345	212 546 191	200 806 664
Recettes de fonctionnement	230 794 395	214 805 315	217 874 566	206 483 485
Autofinancement	22 938 169	5 053 969	4 672 375	5 000 821
Contrat	170 436 749	171 970 680	173 518 416	175 080 082
Différence avec contrat	- 1 018 965	- 1 699 930	- 14 610	- 3 928 418

D. De fortes pressions sur les ressources de la Ville au titre de la péréquation

Au moment où nous éditons ce rapport, le projet de loi de finances 2021 est en cours de discussion, aussi les différents amendements intervenus peuvent évoluer, être modifiés et ne pas être retenus dans la Loi de finances qui sera votée fin décembre.

En 2021, les montants versés par le Ville à la péréquation peuvent être espérés stables par rapport à 2020. En effet, afin de conforter la visibilité des collectivités sur leurs ressources, les principaux dispositifs de péréquation horizontale des communes et des EPCI devraient être stabilisés en 2021. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) seraient ainsi maintenus à leur niveau atteint en 2020, à savoir respectivement 1Md€ et 350 M€.

La contribution versée par la Ville au Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) devrait rester au niveau de 2020 soit 15,9 M€ et le montant du FPIC à 2,6 M€. Rappelons que cette dernière contribution a augmenté de plus de 400 K€ en 2020.

Le territoire, POLD, a la particularité de bénéficier du mécanisme de plafonnement limitant les contributions au fonds de péréquation, FPIC et FSRIF, à 14% des recettes fiscales en 2021, même plafond qu'en 2020.

Depuis 2018, la Commune bénéficie d'un mécanisme de plafonnement limitant la contribution à 11% de ses dépenses réelles de fonctionnement assurant une certaine stabilité de cette contribution. Il est ainsi intéressant de souligner que les efforts réalisés ces dernières années pour contenir l'évolution des charges de fonctionnement permettent de limiter la hausse de contribution au FSRIF.

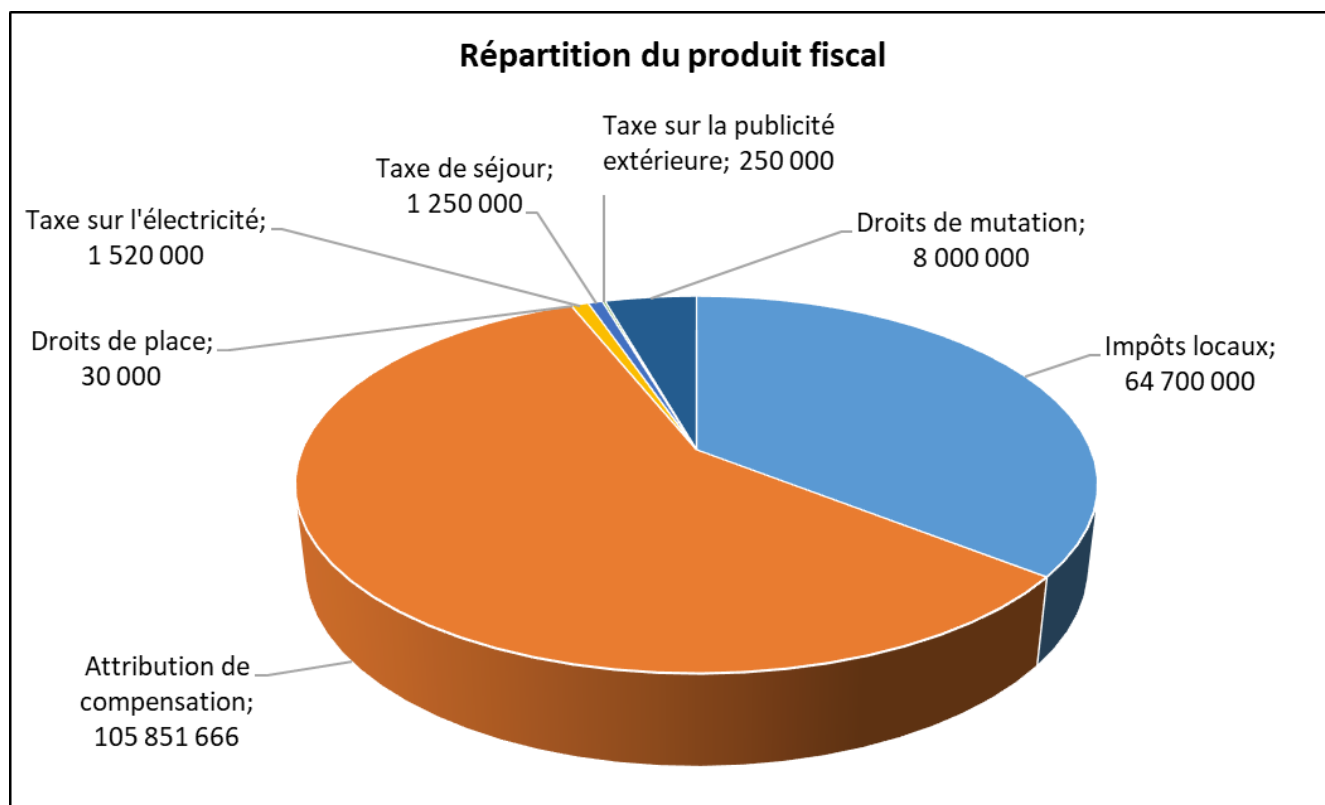
Il faut rappeler par ailleurs que la commune ne bénéficie plus depuis 2018 de la dotation globale de fonctionnement.

E. Une imposition faible et stable

Les recettes fiscales constituent la principale ressource de la ville. **A ce titre, il convient de rappeler que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 5 ans.**

Prévues au budget pour 181,6 M€, elles représentent 88% des recettes de fonctionnement.

Elles se répartissent de la manière suivante :



14

Elles sont majoritairement constituées de **l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (MGP) à hauteur de 105,8 M€,** soit 55 % des recettes fiscales.

Ce montant est figé depuis la mise en place de la nouvelle organisation territoriale en Ile-de-France au 1^{er} janvier 2016. Les seuls ajustements correspondent aux calculs issus des travaux de la CLECT métropolitaine pour les charges transférées et notamment la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

En effet, pour mémoire, la loi NOTRe a réparti le bénéfice de la Cotisation économique des entreprises (CET) entre la MGP qui perçoit la CVAE et les territoires franciliens qui touchent la CFE. Pour garantir la neutralité budgétaire aux communes, des flux croisés ont été mis en place selon les montants connus à l'époque : ainsi l'attribution de compensation versée par la MGP à la ville est égale au montant de CVAE perçu en 2015 par l'agglomération Seine Défense pour la ville de Courbevoie.

Néanmoins, la ville conservait indirectement jusqu'à cette année 2020 une part de dynamisme de la CFE perçue par le territoire pour la part des entreprises de Courbevoie. En effet, une partie de la hausse du produit était restitué en fin d'année au travers d'une baisse du FCCT payé par la ville au territoire. Cette ressource est remise en cause avec le projet de loi de finances pour 2021 qui prévoit le transfert du dynamisme de la CFE vers la Métropole du Grand Paris. POLD et ses communes membres risquent ainsi de perdre plusieurs millions d'euros par an renforçant encore les contraintes budgétaires sur la ville.

La municipalité s'engage à préserver une fiscalité locale raisonnable, soutenable pour les ménages. **La fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) acquittée par les ménages et les**

entreprises s'élève à 64,7M€, soit 36% des recettes fiscales. Il convient de préciser que 65% des bases imposables concernent des locaux à usage commercial et 35% des locaux à usage d'habitation. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui faisait jusque-là l'objet d'un flux à l'euro près entre la ville et le territoire POLD, sera à compter de 2021 directement perçue par le Territoire POLD. Cette ressource représente 8,7 M€ qui sont donc retirés, en dépenses et en recette, au budget 2021.

Les taux d'imposition définitifs des taxes locales seront votés au cours du premier trimestre 2021, dès que les bases seront notifiées. Les produits correspondants seront ajustés lors de la décision modificative concomitante au vote des taux.

Focus sur la réforme de la taxe d'habitation

Dans la continuité des précédents budgets, le projet de loi de finances pour 2020 a entériné la suppression totale de taxe d'habitation sur les résidences principales, à l'horizon 2023.

En 2020, 80% des contribuables au niveau national ont vu définitivement disparaître leur taxe d'habitation. A Courbevoie, c'est seulement un peu plus de 50% qui en ont été définitivement exonérés. 45% des ménages courbevoisiens continuent eux de régler leur impôt local. Aussi, afin d'éviter que la suppression de taxe pour les uns ne renchérisse la cotisation des autres, le gouvernement a décidé de geler à leur niveau actuel, à compter de 2020, les taux d'imposition votés par les collectivités.

En 2021, les contribuables dont le niveau de ressources les conduit toujours à s'acquitter de la taxe d'habitation bénéficieront à leur tour d'une première étape d'exonération de celle-ci. Elle sera de 30% de son montant en 2021, puis se poursuivra avec de 65% en 2022, avant sa suppression totale et définitive en 2023. Ce gain de pouvoir d'achat pour les contribuables représente également une perte de 17 milliards d'euros dans les caisses des communes, qui perçoivent la majeure partie de cet impôt local. Aussi, le gouvernement pose cette année les bases d'une refonte de la fiscalité locale, pour compenser la perte de recettes des élus locaux.

Le gouvernement, qui a promis aux communes une compensation à l'euro près, prévoit que celle-ci ne passe pas par des dotations - dont les élus locaux craignent une réduction d'année en année -, mais par de la fiscalité. Le dispositif introduit dans le projet de budget prévoit ainsi en premier lieu, dès 2021, de transférer au bloc communal la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Et, dans le cas où le produit de la taxe foncière ne suffirait pas à compenser la disparition de la taxe d'habitation, c'est l'État - via les frais de gestion qu'il perçoit au titre de la taxe foncière - qui abondera les recettes de la commune. Parallèlement, pour faciliter la mise en place de cette mécanique, le pouvoir d'exonération et d'abattement des communes en matière de taxe foncière sera suspendu, au titre de l'année 2021.

Au niveau national, un « mécanisme correcteur » viendra par ailleurs corriger les sur- et sous-compensations d'une commune à l'autre, via le compte d'avances des collectivités territoriales. Il se traduira chaque année soit par une retenue sur le versement des recettes de la taxe foncière pour les communes surcompensées, soit par le versement d'un complément, pour les communes sous-compensées. Enfin, les départements et intercommunalités à fiscalité propre seront quant à eux compensés de la perte des recettes de taxe foncière via l'affectation d'une part de TVA, à compter de 2021.

La ville de Courbevoie est une commune sur-compensée. A ce titre, le coefficient qui lui a été attribué est inférieur à 1. Le produit de taxe d'habitation représentait en 2020 32,3 M€ soit légèrement plus que la taxe foncière (31,6 M€). Avec la CFE, Courbevoie perd ici un autre mécanisme de dynamisme de fiscalité générant plusieurs centaines de milliers de recettes supplémentaires par an.

Cette refonte de la fiscalité locale conduit à repenser la détermination des dotations et certains fonds de péréquation basés sur des indicateurs incluant des données fiscales. Une attention particulière

sera donc portée sur les lois de finances des deux prochaines années. La loi prévoit une évaluation des conséquences de la refonte de la fiscalité locale au cours du premier semestre de l'année 2023.

La taxe d'habitation continuera d'exister en 2023, sous une autre appellation : « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS). Comme son futur nom l'indique, cet impôt sera toujours dû pour les résidences secondaires. La taxe sur les logements vacants et la majoration de taxe d'habitation sur les logements vacants seront, elles aussi, maintenues.

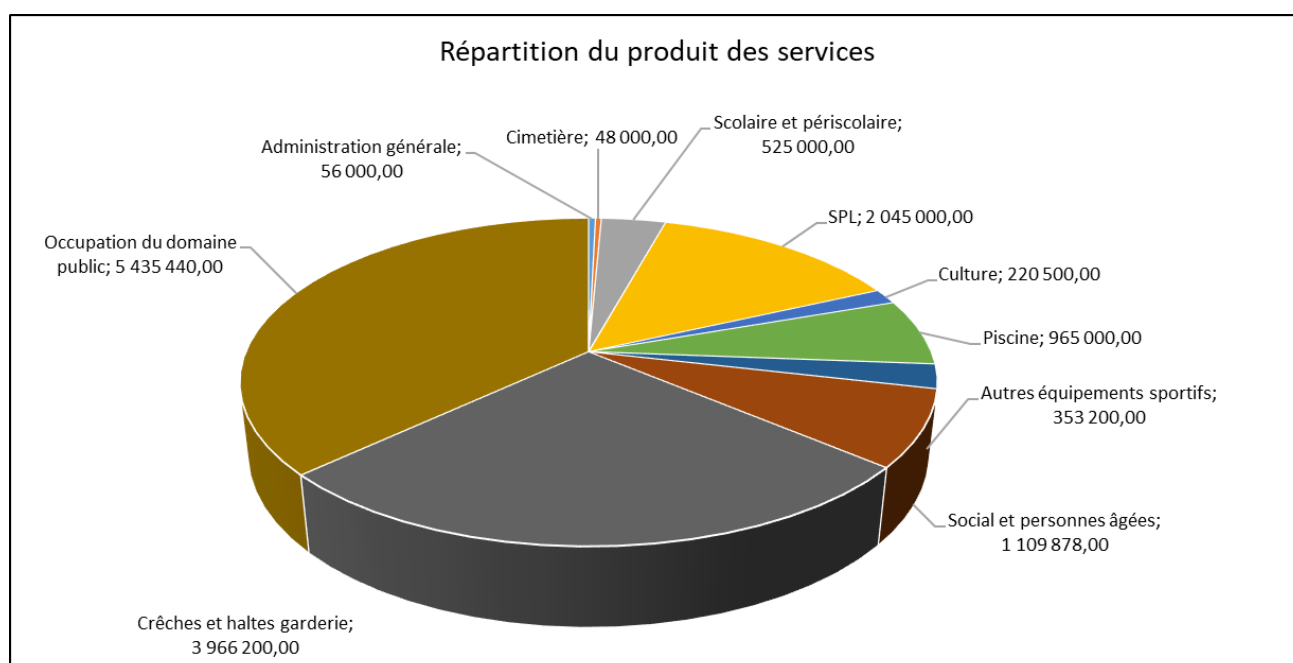
L'article 146 de la loi de finances pour 2020 a enfin fixé les modalités de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH). Il s'appuie sur les conclusions de l'expérimentation menée en 2015 dans cinq départements et de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP). La RVLLH conduira à la définition de nouvelles valeurs locatives utilisées à compter des impositions établies au titre de 2026.

Les autres ressources fiscales de la commune se composent pour l'essentiel de la **taxe sur les mutations immobilières, prévue pour 8 M€ en 2021**. Le produit de cette taxe s'est correctement maintenu en 2020 malgré la crise sanitaire. Il dépend fortement des ventes réalisées sur le quartier de la Défense, et notamment des stratégies fiscales des groupes qui cèdent dorénavant plus volontiers des parts que des actifs réels. Ce produit reste donc volatile.

Les autres recettes fiscales sont estimées à 3 M€ et concerne principalement la taxe de séjour (1,25 M€ dont 1M€ pour la Ville) et la taxe sur l'électricité (1,5 M€).

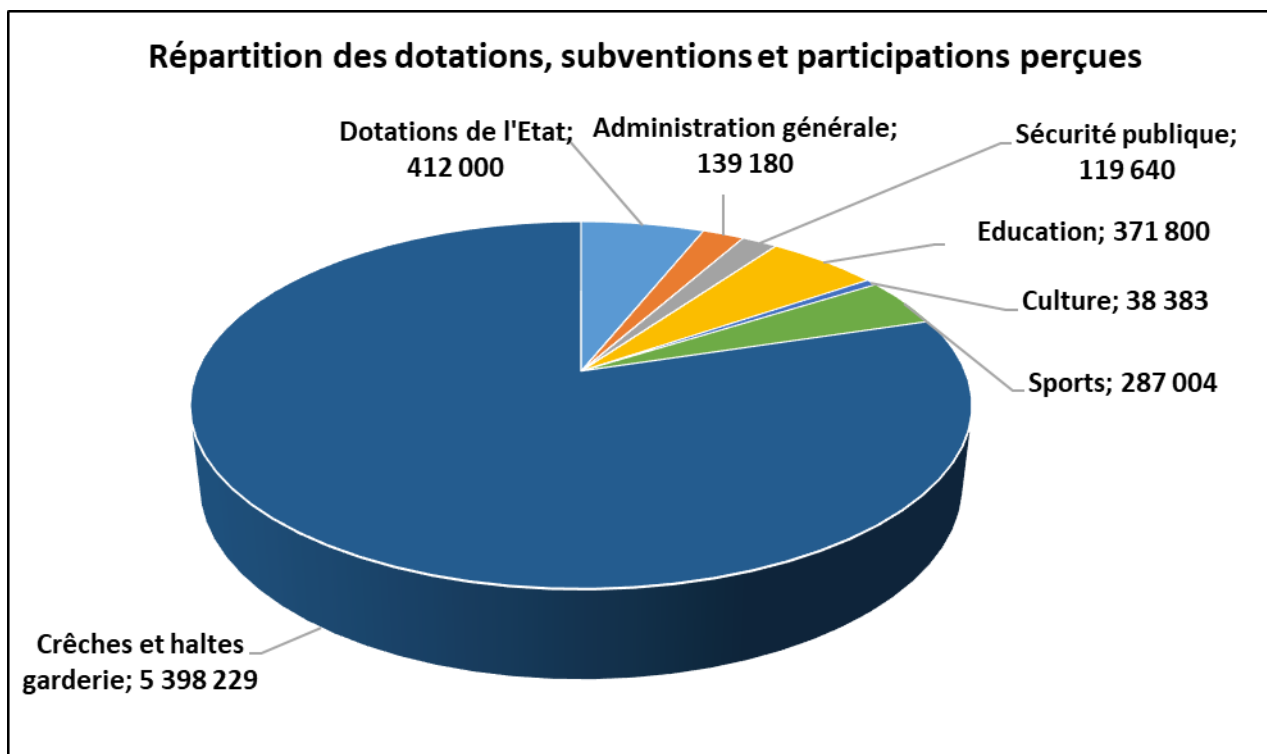
F. Les autres recettes de fonctionnement

Les produits des services et du domaine (14,7 M€) se répartissent comme suit :



Ces recettes ont été évalué avec prudence au vu des effets de la crise. Ainsi, ce chapitre budgétaire s'inscrit en légère baisse (-10 K€). Le chapitre des produits des services sera suivi tout au long de l'année afin d'anticiper au mieux les reprises d'activités. Les habitudes des usagers peuvent avoir été bouleversées à la suite des différentes mesures de confinement. Les recettes en seront alors autant affectées.

Les subventions et participations (6,7 M€) se répartissent quant à elles de la manière suivante :



Ce poste budgétaire s'inscrit en forte diminution (-20%). En effet, il est anticipé une forte diminution des recettes de la CAF de l'ordre d'un million d'euros à la suite de la diminution d'activités des crèches en 2020. Le solde de la participation de la CAF pour l'année 2020, qui ne sera en effet versé qu'en 2021, est attendu en forte baisse.

Les autres participations et notamment celles liées au contrat départemental sont attendus au même niveau qu'en 2020. La convention qui lie la ville au Département permet notamment de participer aux crèches et à financer le tissu associatif culturels et sportifs courbevoisiens.

G. Le financement des investissements

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 62 012 224 €.

Elles sont financées (hors crédits revolving) par :

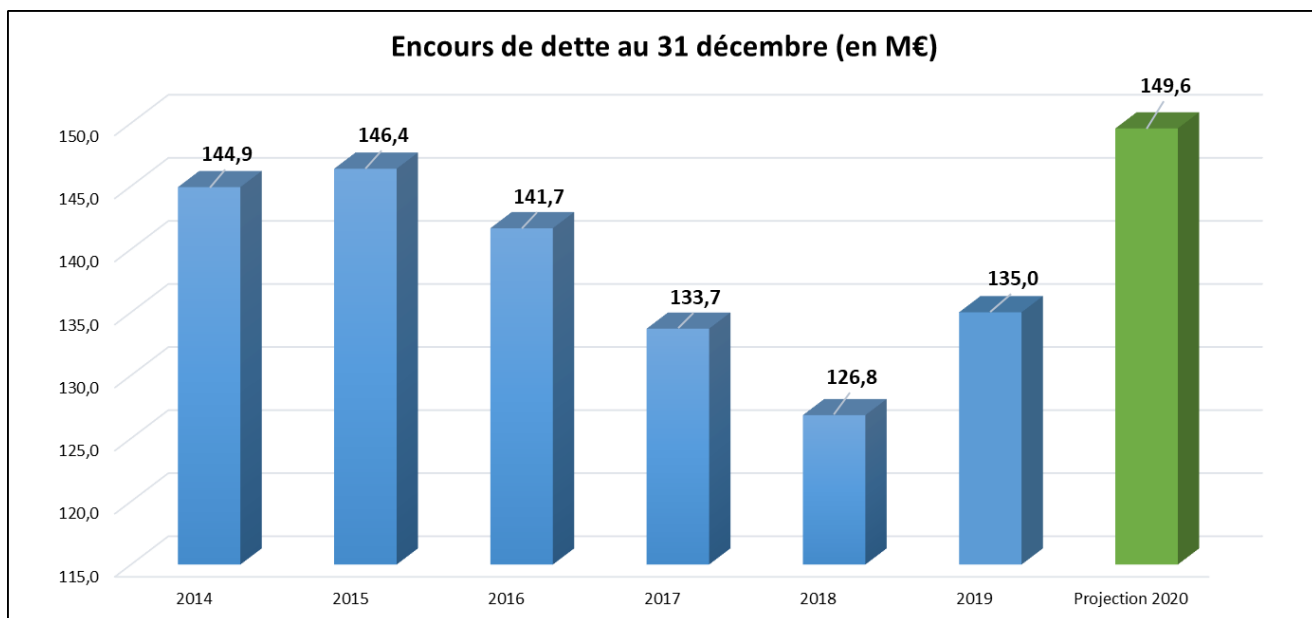
- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement : 5 000 821 €
- Les cessions immobilières : 7 690 000 €
- Les ressources propres de la section d'investissement (FCTVA et subventions d'investissement accordées par nos partenaires) estimées à 3 404 162 €
 - Le fonds de compensation de la TVA : 3 654 162 €
 - SNCF réseaux pour la compensation travaux EOLE : 5 000 000 €
 - La Métropole du Grand Paris pour le parc de Bécon, le poste de police, l'acquisition de véhicules électriques et le dynamisme du centre-ville : 250 000 €
 - La Région Ile-de-France pour le parc de Bécon et les équipements de police et vidéoprotection : 691 000 €
 - Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour le parc de Bécon et le solde de l'opération Charras : 2 090 000 €
 - Le SIPPAREC pour les véhicules électriques et l'éclairage public : 30 000 €
 - POLD pour les opérations réalisées au village Delage : 5 720 000 € ; cette opération est neutre budgétairement pour la ville².

² Une convention est mise au vote au conseil municipal du 9 décembre 2019

- Par les nouveaux emprunts : 19 720 239 €.

Le vote du budget avant la clôture comptable ne permet pas de reprendre les résultats.

L'annuité 2021 est estimée à 10,1 M € pour le capital et 3,75 M€ pour les intérêts soit un total de 13,85 €.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		BP 2020	BP 2021	Variation	Evolution	% du BP 2021
Charges de fonctionnement	011	37 430 740	35 678 176	- 1 752 564	-4,7%	17,3%
Charges de personnel	012	73 850 970	73 852 070	1 100	0,0%	35,8%
Péréquation et TEOM	014	28 742 211	19 450 000	- 9 292 211	-32,3%	9,4%
Reversement et subventions	65	58 901 784	58 204 989	- 696 795	-1,2%	28,2%
Charges financières	66	3 561 462	3 705 100	143 638	4,0%	1,8%
Charges exceptionnelles	67	414 850	387 329	- 27 521	-6,6%	0,2%
Dotations aux provisions	68	250 174	50 000	- 200 174	-80,0%	0,0%
Amortissement	042	10 050 000	10 155 000	105 000	1,0%	4,9%
Autofinancement	023	4 672 375	5 000 821	328 446	7,0%	2,4%
TOTAL		217 874 566	206 483 485	- 11 391 081	-5,2%	100,0%

Recettes de fonctionnement		BP 2020	BP 2021	Variation	Evolution	% du BP 2021
Produit des services	70	14 735 080	14 724 218,00	- 10 862	-0,1%	- 10 862
Impôts et taxes	73	191 496 798	181 645 661,00	- 9 851 137	-5,1%	- 9 851 137
Subventions perçues	74	8 511 036	6 766 236,00	- 1 744 800	-20,5%	- 1 744 800
Loyers	75	2 357 850	2 361 844,00	3 994	0,2%	3 994
Rbsrment sur masse salariale	013	656 000	676 000,00	20 000	3,0%	20 000
Produits financiers	76	11 977	5 000,00	- 6 977	-58,3%	- 6 977
Produits exceptionnels	77	29 500	29 500,00	-	0,0%	-
Reprises sur provisions	78	64 000	262 701,00	198 701	310,5%	198 701
Opérations d'ordre	042	12 325	12 325,00	0	0,0%	0
TOTAL		217 874 566	206 483 485	- 11 391 081	-5,2%	11 391 081

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		BP 2020	BP 2021	Variation	Evolution	% du BP 2021
Immobilisations incorporelles	20	9 689 400	3 307 965	- 6 381 435	-65,9%	5%
Subv. d'équipements versées	204	3 115 280	3 939 244	823 964	26,4%	6%
Immobilisations corporelles	21	26 851 984	26 519 798	- 332 186	-1,2%	43%
Immobilisations en cours	23	8 238 500	12 778 500	4 540 000	55,1%	21%
Opération Delage	Op. 100	535 000	3 820 000	3 285 000	614,0%	6%
Emprunts et dettes assimilées	16	13 508 288	10 134 392	- 3 373 896	-25,0%	16%
Transferts entre sections	040	12 325	12 325	0	0,0%	0%
Opérations patrimoniales	041	-	1 500 000	1 500 000		2%
TOTAL		61 950 777	62 012 224	61 447	0,1%	100%

Recettes d'investissement		BP 2020	BP 2021	Variation	Evolution	% du BP 2021
Subventions d'investissement	13	4 876 323	8 037 002	3 160 679	64,8%	13%
Opération Delage	Op. 100	-	6 255 000	6 255 000		10%
Nouveaux emprunts	16	33 452 079	19 720 239	- 13 731 840	-41,0%	32%
FCTVA	10	4 380 000	3 654 162	- 725 838	-16,6%	6%
Cessions	024	3 520 000	7 690 000	4 170 000	118,5%	12%
Autofinancement	021	4 672 375	5 000 821	328 446	7,0%	8%
Transferts entre sections	040	10 050 000	10 155 000	105 000	1,0%	16%
Opérations patrimoniales	041	1 000 000	1 500 000	500 000	50,0%	2%
TOTAL		61 950 777	62 012 224	61 447	0,1%	100%

LISTE DES INVESTISSEMENTS

ENTRETIEN DU PATRIMOINE BATI	
Réaménagement service petite enfance	450 000
Halle de marché Charras	2 400 000
Construction parking Charras	3 600 000
Opération Audran - Travaux préalable	600 000
Sécurisation des abords des crèches et des écoles	240 000
Budget participatif	200 000
Données numériques SIG	180 000
Travaux de rénovation de l'HDV	330 000
Mise en conformité	630 000
CULTURE	
Espace Carpeaux	964 433
Travaux d'accessibilité	120 000
Bibliothèques	52 000
Musée	68 000
Conservatoire	78 000
Centres culturels	135 000
Contrat de performance énergétique	91 272
ENFANCE	
Contrat de performance énergétique	269 635
Travaux PMR	30 000
Remplacement de matériel de buanderie	40 000
Etude crèche Delage	50 000
PARKINGS	
Réparation étanchéité parking Watteau	80 000
TRANQUILITE PUBLIQUE	
Réhabilitation du poste de police et du CSU	1 185 000
Vidéoprotection - Tranche annuelle	200 000
SCOLAIRE	
Contrat de performance énergétique	471 367
Rénovation de la cour - Ecole Mozart	70 000
Rénovation de la cour - Ecole Dumas	80 000
Rénovation de l'école Mermoz	200 000
Mise en conformité	400 000
Etude école Delage	400 000
Travaux PMR	165 000
SPORTS	
Contrat de performance énergétique	249 000
Plateforme aqualudique	150 000
Terrains synthétique Isambert et Rives	650 000
Etudes gymnase des Renardières	300 000
Etudes piscine Faubourg de l'arche	100 000

ENVIRONNEMENT	
Travaux de réhabilitation - Parc de Bécon	2 440 000
Aménagement espaces verts autour site Charras	250 000
Sols amortissants des aires de jeux	110 000
Jardin des tournelles	200 000
VOIRIE	
Avenue Gambetta et cœur de ville	3 000 000
Travaux PMR	100 000
Travaux courants	1 270 000
Eclairage public	350 000
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Garage municipal	637 200
Informatique	2 085 000
Paris La Défense	1 753 398
Contingent Incendie	450 000
Acquisitions foncière	8 970 000
Bailleurs fonciers	1 448 846
Autres dépenses d'équipements	12 072 356